Procès-verbal N°13 : Commission Football des Enfants

Réunion du :	**19/11/26**
À :	**10H00**
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	Mr Michel COLLADO
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 12 du 12/11

Rappel

Rappel important – FMI et feuilles de plateau

1. Paramétrage dans Footclubs Pour les clubs responsables d'équipes utilisant la FMI : il est impératif qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe dans Footclubs, sans quoi les matchs n'apparaîtront pas sur la tablette.

2. Saisie des défis sur la FMI Lors de l'utilisation de la FMI, le résultat de l'équipe ayant remporté les défis doit obligatoirement être noté dans la rubrique **« Observations »** de la feuille de match. De nombreux clubs omettent cette saisie : **attention à l'impact au moment de l'établissement des classements.**

3. Procédure en cas de dysfonctionnement En cas de problème technique avec la FMI, veuillez utiliser une feuille de match papier accompagnée du document **« Rapport FMI »** dûment rempli. Ce document vous a été transmis par e-mail et reste téléchargeable sur Footclubs ainsi que sur le site du District.

Rappel des modalités pour les catégories U6 à U10/U11

- **Feuille de plateau :** Le club organisateur doit fournir une feuille de plateau, qui devra être complétée par l'ensemble des clubs participants.
- **Transmission :** À l'issue du plateau, le club organisateur doit déposer la feuille dûment complétée sur la plateforme **FAL** afin qu'elle puisse être traitée par notre instance.

Sanctions financières applicables en cas de non-respect de ces obligations :

- Tout club organisateur qui ne transmettra pas la feuille de plateau sur FAL sera sanctionné d'une amende de **XX euros**.
- Tout club participant se déplaçant sur un plateau sans compléter la feuille fournie par le club organisateur sera

également sanctionné d'une amende de **XX euros** (toute équipe visiteuse refusant de remplir sa partie sera sanctionnée).

RAPPEL DU RÈGLEMENT – PLATEAUX U6

Les plateaux U6

C'est une nouveauté cette saison : un rassemblement mensuel, organisé sur deux ou trois sites à travers le District, concerne uniquement les joueurs de la catégorie U6. De 8 à 10 dates pourront être proposées sur la saison.

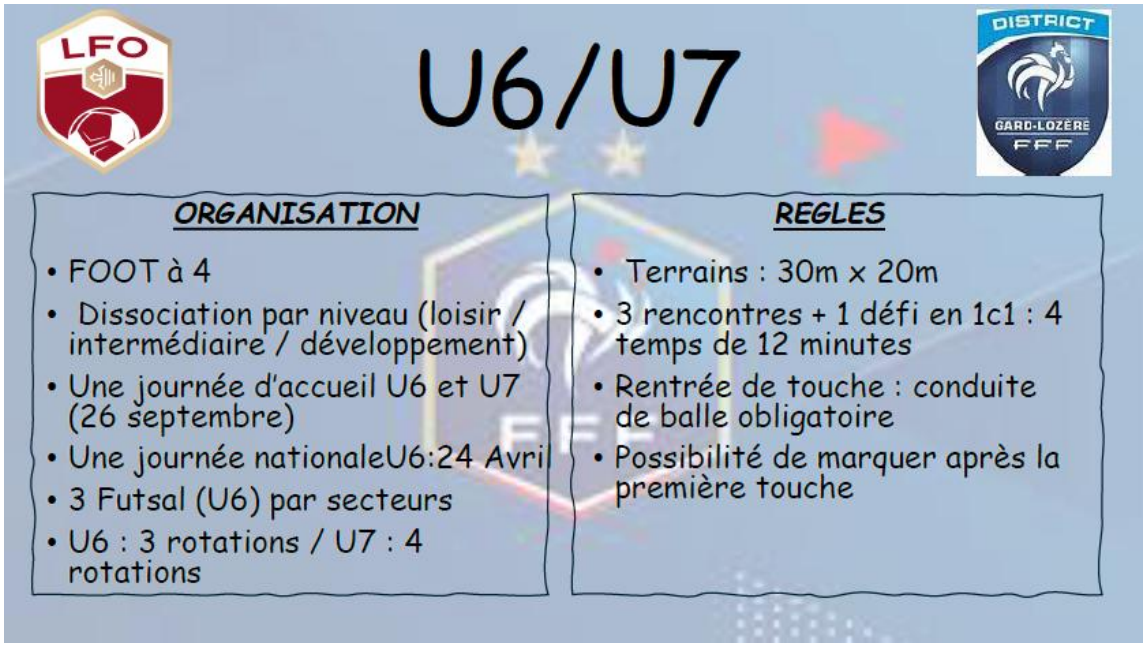
Il y aura alternance entre les rassemblements classiques (club contre club) et les « Interclubs » (au cours desquels les enfants sont mélangés et les équipes reconstituées). Une inscription préalable est obligatoire (*formulaire à télécharger sur le site internet du District),* afin d'organiser au mieux ces après-midis.

Une fois l'équipe engagée auprès des membres de la Commission, des poules de 4 ou 5 équipes sont constituées : chaque équipe joue donc 3 ou 4 matchs par rassemblement, de 10 minutes chacun sans pause, et surtout sans classement. Ces rassemblements auront lieu le samedi après-midi, le rendez-vous des équipes sera à 13 h 30 sur le site où elles sont régulièrement inscrites.

Il est rappelé que cette catégorie évolue à 5 contre 5 (avec 1 remplaçant maximum) et que le temps de jeu par joueur doit tendre vers 100 %. Enfin, l'arbitrage est effectué par des jeunes licenciés (U15 ou U17 en priorité), en bordure du terrain (et non au centre !). Le plaisir de l'enfant doit être au cœur de la pratique, l'initiation, la découverte et la fidélisation au football doivent être les maîtres mots.

Voici quelques précisions concernant les Lois du jeu spécifiques à l'ensemble de ces rassemblements (qu'ils soient classiques ou « Interclubs ») :

- Le penalty (coup de pied de réparation) est tiré à 6 mètres.
- Le dégagement du gardien est libre.
- Les rentrées de touche s'effectuent au pied (sur une passe), avec l'adversaire le plus proche à 5 mètres minimum ; le but direct est refusé.



RAPPEL (de U6/U7 à U10/U11)

Lors de vos renouvellements d'engagements, pensez à bien indiquer le niveau dans lequel vous souhaitez évoluer. De nombreux clubs s'aperçoivent après parution qu'ils se sont trompés de niveau : **soyez vigilants !**

RAPPEL U12/U13 et U12
LES DEFIS SE FONT AVANT LES RENCONTRES ET NON APRES
Sous peine de sanctions.

Retour Commission Statuts et Règlements (C. S. R.)

Catégorie U12

N° *1 Dossier n°2026/2027-CSR- 89*

Match n° 80944078 : du 14/11/2026 MARGUERITTES ES 22 (514961) / UCHAUD GC 21 (517866)

- DECLARE la rencontre MARGUERITTES ES 22 (514961) / UCHAUD GC 21 (517866) du 14/11/2026 perdue par pénalité – 1 point à l'équipe de UCHAUD GC 21 (517866) pour en reporter le bénéfice a l'équipe MARGUERITTES ES 22 (514961) sur le score de 3/0 et 2 /0 points de défis.

Catégorie U12/U13

N° 1 Dossier n° 2026-2027 – CSR -87

Match n° 79132128 : du 14/11/2026 ENT PONT DU GARD ESPG 3 (581851) / ÉCOLE FOOT CEVENNES 1 (566253)

- Dit match perdu par forfait à l'équipe de ECOLE DE FOOT CEVENNES 1 (581851) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ENT PONT DU GARD 3(551430) sur le score de 3/0 et 2/0 de point de défis

N° 2 **Dossier n°2026/2027-CSR-** 91

Match n° 79129495 : du 14/11/2026 ES 3 MOULINS FEM 3(549436) / CAISSARGUES 2 (521050)

- De ne pas retenir l'état de forfait à l'encontre de l'équipe de CAISSARGUES 2 (521050) ;
- De donner la rencontre à jouer à une date ultérieure, laquelle sera fixée par la Commission compétente

INFORMATIONS

Catégorie U12/U13

COUPE PITCH FEMININE

- Les clubs ayant des U12/U13 féminine peuvent s'inscrire pour la coupe pitch fille qui aura lieu le 9 janvier 2027
  (Engagement par mail auprès du district.)

- Pour la Phase 2 en U12/U13, la commission va essayer de faire une poule uniquement féminine, les clubs désirant inscrire une équipe peuvent le faire dès à présent en envoyant un mail à la commission.

- Si les résultats des défis n'ont pas été saisis sur la FMI le jour du match, la feuille de défis complétée et signée doit impérativement être envoyée au secrétariat **dès le lendemain de la rencontre**.

Catégorie U10/U11

- Afin de simplifier les démarches des clubs lors des plateaux, une feuille de match unique devra être transmise par le club recevant via le (FAL). »

- **RAPPEL :** NIMES OL **U10 et U10/U11** / PLATEAUX à 14h00

Catégorie U6 / U7 / U8 / U9

Feuilles de plateau

- Afin de simplifier les démarches des clubs, une feuille unique devra être envoyée par le club recevant via le FAL.

Horaires et arbitrage

- Il faut que les plateaux commencent **impérativement à l'heure prévue** afin que les rencontres suivantes puissent débuter à l'heure. **Attention :** en présence d'un arbitre officiel, celui-ci vous fera arrêter le plateau en cas de retard.

Nîmes Castanet

- Retrait des équipes de Nîmes Castanet des plateaux **de U6 à U11**, dans l'attente d'un nombre de licences suffisant pour pouvoir participer.

Rotation 3 – Foot à 8 (U8/U9)

- Les clubs souhaitant participer à la rotation 3 en foot à 8 (catégorie U8/U9) peuvent en faire la demande par mail auprès du District et l'indiquer dans le FAL lors des engagements, dans la rubrique **« COMMENTAIRES »**.

Les plateaux seront organisés de la façon suivante :

- **1 / Plateaux Foot à 8 (U9 uniquement)**
  - Jonglerie obligatoire *(les feuilles de plateau sont à télécharger sur le site du District)*.
  - Rencontre le samedi à 14h00.
  - **Diplôme de l'éducateur obligatoire pour les U9 à 8.**
- **2 / Plateaux Développement**
- **3 / Plateaux Intermédiaire**
- **4 / Plateaux Loisirs**

- **RAPPEL :** NIMES OL **U10 et U10/U11** / PLATEAUX à 14h00
- **RAPPEL : U8/U9** / Beaucaire 13h00 / Mas de Mingue 13h00
- **Forfait Général** : FC Uzès 2 Pl 28 : amende 80€
- ***Report des matchs du 14 Novembre consulter le site du District***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO